

## **Communiqué de presse** **Service de l'Urbanisme**

### **L'ancien « Pharaon » en mains communales**

**Ce vendredi 15 mars 2024, la Ville du Locle a acquis aux enchères le bâtiment de la rue Daniel-JeanRichard 28, connu pour avoir abrité l'ancien bar Le Pharaon. Cet investissement fait suite à la faillite de son propriétaire. Il s'explique par l'emplacement stratégique de l'immeuble en bordure de la place du Marché et par sa valeur patrimoniale en plein cœur du périmètre UNESCO. Les réflexions sont encore en cours pour déterminer son utilisation future.**

L'état de l'immeuble de la rue Daniel-JeanRichard 28 préoccupe le Conseil communal de la Mère Commune des Montagnes neuchâtelaises depuis de nombreuses années. Par son Service de l'urbanisme, la Ville a d'abord tenté de pousser l'ancien propriétaire à entreprendre des travaux de rénovation urgents, avant de sécuriser elle-même le bâtiment à la fin de l'année 2022.

La mise en faillite du propriétaire a provoqué la vente aux enchères de l'ancien Pharaon. Le Conseil communal a alors décidé de s'en porter acquéreur afin d'assurer sa rénovation dans les plus brefs délais. L'investissement concédé ce jour correspond au montant déjà investi pour la sécurisation des lieux et inscrit dans une hypothèque légale. Aucun montant ne sortira donc des caisses communales pour cet achat.

La Ville va procéder au plus vite à des travaux de rénovation de l'enveloppe du bâtiment. Le calendrier n'a pas permis, à ce jour, de consolider un projet précis pour son utilisation future. La réflexion continue en parallèle au chantier.

**Contact :** Philippe Rouault, conseiller communal, tél. 079 821 91 42

Le Locle, le 15 mars 2024